



# MAIRIE VAUJANY

## NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11  
EN EXERCICE : 11  
PRESENTS : 7  
VOTANTS : 10  
POUR : 10  
ABSTENTION : 0  
CONTRE : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GENEVOIS Yves, Maire.

Date de la convocation : 29 mars 2024

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Brigitte ARNAUD, Jacques JOUANS et Valérie MARTINET

Absents : Bruno AVEQUE, Eric DOURNON, Elvina SAVIOUX et Nadine VERNEY

Pouvoir : Eric DOURNON à Yves GENEVOIS, Elvina SAVIOUX à Valérie MARTINET, Nadine VERNEY à Jean-Luc BASSET

Secrétaire de séance : Valérie MARTINET

## Délibération n° 04-050424-28 : Adhésion à diverses associations et paiement des cotisations 2024

La Commune souhaite adhérer aux associations suivantes :

Associations	Montant de la cotisation
Association des Maires de l'Isère (AMI)	282.15 €
Association Nationale des Élus de Montagne (ANEM)	330.66 €
Association Nationale pour l'Etude de la Neige et des Avalanches (ANENA)	210.00 €*
Association Nationale des Maires des Stations de Montagne (ANMSM)	6 000.00 €
Association Nationale des Élus des Territoires Touristiques (ANETT)	118.00 €
Association des Communes Forestières de l'Isère	134.00 €*
Conseil national des Villes et Villages fleuris	50.00 €
Espace Belledonne	62.28 €*
Fédération Française des Stations Vertes de Vacances Et des Villages de Neige	900.00 €
Fédération des Alpagnes de l'Isère	1 120.00 €
Gîtes de France	405.33 €
Association Richesses Culturelles de l'Oisans	300.00 €
Association des Femmes Élués de l'Isère	60 €

\* Montant indicatif – cotisation 2023

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés ;

- Décide d'adhérer aux associations susmentionnées et de régler les cotisations 2024 ;
- Dit que les crédits sont prévus à l'article 6281 du budget VILLE M57 2024 ;
- Donne toute délégation à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le

Le Maire

Yves GENEVOIS

